

**IMMOBILIER – TERROIR DE LE CATEAU-CAMBRESIS –
CESSION DE BAIL DE MONSIEUR NICAISE BERTRAND ET MADAME LAURENT MARIE-MICHELE
A MONSIEUR NICAISE GAUTIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-046**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 3 mai 2023.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD.
Présents : 12	Excusés : Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Brigitte BRACQ, Monsieur Alain DELEVALLEE.
Votants : 13	Procurations : Mme Sylvie LABADENS à Mme Dominique CARDON.
	Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Par délibération n°15-09 du 29 janvier 2015, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale avait consenti à Monsieur NICAISE Bertrand et Madame LAURENT Marie-Michèle demeurant 56 Rue Pasteur à Saint-Benin (59360) la location de la parcelle reprise au tableau I ci-dessous, à compter du 1^{er} octobre 2014 :

Tableau I

Terroir	Référence Cadastre	Contenance	Fermage en Euros (Base au 01/10/2022)
Le Cateau-Cambrésis	YR 18	10h 16a 10ca	1 532.08 €

Monsieur NICAISE Bertrand et Madame LAURENT Marie-Michèle ayant pris leur retraite, leur fils, Monsieur NICAISE Gautier demeurant 15 Ruelle des Loups à Le Cateau-Cambrésis (59360) s'engage à reprendre à compter du 1^{er} juin 2023 pour la durée restant à courir soit jusqu'au 30 septembre 2023 le bail pour la parcelle de terre reprise au tableau II ci-dessous

Tableau II

Terroir	Référence Cadastre	Contenance	Fermage en Euros (Base au 01/10/2022)
Le Cateau-Cambrésis	YR 18	10h 16a 10ca	1 532.08 €

Monsieur NICAISE Gautier s'engage par ailleurs à régler la totalité des fermages dus pour l'année culturale 2022/2023.

Après examen, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- **D'accepter la cession et le renouvellement de bail dans les conditions présentées.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : **30 MAI 2023**
Et publication ou notification du : **30 MAI 2023**

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART



Publié le : 05 Juin 2023 à 09:39